

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5.                   |
| 3.                        | 6. Alain Beaulieu    |

ABSENT(S) : Claude Villeneuve

FORMANT QUORUM sous la présidence de M. le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du maire et des conseillers
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015

**CORRESPONDANCE**

5. Remise aux membres du conseil

**ADMINISTRATION**

6. Dépôt des états financiers pour l'année 2014
7. Ressources humaines – Embauche d'une préposée aux espaces communs
8. Tarification des services de la Sûreté du Québec – Interruption de paiement
9. Régie du Parc régional Massawippi – Modification de l'entente
10. Régie du Parc régional Massawippi – Nomination d'un membre substitut
11. Fédération québécoise des municipalités - Pacte fiscal  
Union des municipalités du Québec - Regroupement d'achat en commun
12. d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires
13. Menace de fermetures de petites écoles - Représentations

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ**

14. Déplacement du cours d'eau Kezar - octroi de mandat pour l'élaboration des plans et devis et surveillance des travaux
15. Nomination d'un inspecteur responsable de l'application d'une résolution de contrôle intérimaire
16. Permis sujet à un PIIA – 110, rue Houghton
17. Permis sujet à un PIIA – 429, rue Rublee
18. Permis sujet à un PIIA – 920, rue Massawippi

**INFRASTRUCTURE, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

19. Restless North Hatley DH race- Autorisation

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

20. Règlement numéro RU-2015-584 remplaçant le règlement RU 2014-576 concernant les nuisances – Avis de motion
21. Règlement numéro RU-2015-585 remplaçant le règlement RU 2014-577 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – Avis de motion
22. Règlement numéro RU-2015-586 remplaçant le règlement RU 2014-575 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques – Avis de motion
23. Règlement numéro RU-2015-584 remplaçant le règlement RU 2014-576 concernant les nuisances – Adoption
24. Règlement numéro RU-2015-585 remplaçant le règlement RU 2014-577 concernant la sécurité, la paix et l'ordre – Adoption
25. Règlement numéro RU-2015-586 remplaçant le règlement RU 2014-575 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques – Adoption

**ACCEPTATION DES COMPTES**

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

26. Acceptation des comptes à payer
27. Rapports des salaires nets – 2015-06
28. Déboursés de plus de 5 000 \$
  
29. VARIA
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

**2015-07-06.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 12 pour obtention d'informations complémentaires.

ADOPTÉE

**2015-07-06.02**

**RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Le maire et les conseillers font un rapport des différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

**2015-07-06.03**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Dix-neuf (19) citoyens sont présents dans l'assistance.

Des questions sont adressées par les citoyens présents sur divers sujets, notamment :

M. Campbell

- Nettoyage du chemin Massawippi lors du demi-marathon de la fête des mères...suivi par la direction générale.
- Retrait des bollards les fins de semaine lors de travaux par le MTQ...suivi par la direction générale.
- Mention d'appréciation suite aux nombreux événements tenus au cours des dernières semaines.

M. Saint-Pierre

- Mise en ligne du site web municipal; procès-verbaux des séances du conseil??? les p-v seront mis en ligne, comme par le passé...bas de page présentant le parc Dreamland; photo inversée...sera vérifié.
- Procès-verbaux des séances du conseil; demande en vue d'un rapport plus explicite des questions réponses...une attention sera accordée à cette demande.

M. Cliche

- Panneau électronique sur le chemin Magog...possibilité d'installer une glissière???...le MTQ sera saisi de la problématique.

M.Watt

- Paiement de taxes municipales par virement bancaire; problématique avec la RBC...la municipalité a transmis tous les documents requis depuis longtemps.

**2015-07-06.04**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2015-07-06.05**

**CORRESPONDANCE**

La correspondance a été remise aux membres du conseil.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

**2015-07-06.06**

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2014**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers pour l'année 2014.

**2015-07-06.07**

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX ESPACES COMMUNS**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche d'une ressource pour agir à titre de préposée aux espaces communs durant la période estivale;

ATTENDU le processus de recrutement et de sélection réalisé en vue de combler cette fonction;

ATTENDU la résolution 2015-06-01.10, adoptée aux fins de combler cette fonction;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE Madame Alexandra Bonneau soit embauchée au poste de préposée aux espaces communs pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre, selon un horaire hebdomadaire variable, au taux de salaire horaire de 13,50 \$;

D'octroyer un montant forfaitaire de 75 \$ pour l'usage de son cellulaire pour la durée de son contrat, ce montant étant payable à la fin du contrat;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE madame Alexandra Bonneau soit mandatée de l'application du règlement 2014-575 sur le stationnement et soit investie des pouvoirs dévolus au personnel des services techniques;

QUE la résolution 2015-06-01.10 soit abrogée.

ADOPTÉE

**2015-07-06.08**

**TARIFICATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – INTERRUPTION DE PAIEMENT**

ATTENDU QU'en janvier 2007, la MRC de Memphrémagog a signé une entente d'une durée de 10 ans avec le ministre de la Sécurité publique relativement à la fourniture de services policiers par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment, au regard de la présence d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, que :

- Rôles et responsabilités du CSP (art. 9) : participer au choix de l'emplacement du ou des postes de police, en fonction des exigences de sécurité publique et d'efficacité des services policiers ainsi que de la politique gouvernementale en matière de location ou d'acquisition de bâtiments.
- Emplacement du ou des postes (art. 10) : Le poste de police sera temporairement situé au 40, rue Don Bosco Sud à Sherbrooke. Un nouveau poste sera établi sur le territoire de la MRC de Memphrémagog dès que des locaux répondant aux besoins de la Sûreté du Québec seront disponibles. Dans la mesure où la localisation du nouveau poste est à proximité de l'échangeur 115 de l'autoroute 10 (...) le poste jumellera le poste autoroutier de l'Estrie.

ATTENDU QU'après 8 ans, cette clause du contrat n'a toujours pas été honorée par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE, malgré les efforts soutenus déployés par la MRC au cours des 8 dernières années afin d'en faciliter la réalisation, le gouvernement du Québec n'a pris aucun engagement quant à la construction d'un poste sur le territoire de la MRC, tant et si bien que les policiers de la Sûreté du Québec qui desservent notre territoire sont toujours postés à Sherbrooke;

ATTENDU QUE cette situation réduit la présence policière sur notre territoire alors que, depuis 2007, les municipalités desservies par la Sûreté du Québec ont payé

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

annuellement, avec régularité et constance, entre 2,6 et 3,2 millions de dollars pour les services policiers et respecté, en tout point, les exigences qui leur incombent par le biais de cette entente de fourniture de services de police;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre au cabinet de la ministre de la Sécurité publique du Québec, Mme Lise Thériault, le 15 octobre dernier, les représentants de la MRC ont pu présenter le dossier avec toute l'importance qu'il représente pour la MRC de Memphrémagog et rappeler leur impatience grandissante face à la réalisation du dossier;

ATTENDU QU'à ce jour, le gouvernement du Québec n'a toujours pas signifié à la MRC sa volonté de respecter les clauses de l'entente signée en 2007 relatives au poste de police, notamment celle prévue à l'article 10;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec / Poste de la MRC de Memphrémagog doivent mener une action concertée pour convaincre le gouvernement qu'il doit s'engager dans la réalisation d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Memphrémagog;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la municipalité du Village de North Hatley sursoie aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC, clause qui figure à l'entente de fourniture de services signée en 2007, et qu'il fournisse un calendrier de réalisation;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur Pierre Paradis, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

2015-07-06.09

**RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI – MODIFICATION DE L'ENTENTE**

ATTENDU QUE les Municipalités participantes considèrent opportun de modifier l'objet de la Régie afin de lui permettre de participer à la promotion de toute initiative visant le bien-être général des citoyens des Municipalités participantes, et ce, sur l'ensemble de leur territoire.

ATTENDU QU' à cette fin il y a lieu de modifier les articles 2 et 3 de l'entente constituant la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi.

Préambule

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Modifications:

L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en remplaçant l'actuel article 2 par l'article 2 suivant :

**ARTICLE 2. OBJET**

La présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un parc régional englobant le territoire tel que décrit plus amplement à l'annexe « A ».

La présente entente a aussi pour objet la valorisation, l'aide et le développement de projets et initiatives proposés par une municipalité participante dans les domaines de l'environnement, de la récréation, du tourisme, de la faune, de la santé, de la qualité de vie ainsi que dans tout domaine d'intérêt commun, et ce, sur le territoire des Municipalités participantes.

À ces fins, les Municipalités participantes conviennent de mettre en place un organisme intermunicipal de gestion, de consultation, de décision et d'aide à la qualité de vie de leurs citoyens.

Les conseils des Municipalités participantes consentent à se doter d'une structure de gestion qui pourra accepter tous les projets reliés à l'une ou à plusieurs Municipalités participantes dans tous les domaines liés à son objet.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en ajoutant à l'article 3, les paragraphes 4 et 5 suivants :

**ARTICLE 3. MODE DE FONCTIONNEMENT**

4- de promouvoir toute initiative visant l'intérêt et le bien-être général de la population des Municipalités participantes.

5- de venir en aide et de supporter les projets et initiatives d'intérêts communs dans les domaines prévus aux paragraphes 1 à 4 du présent article.

**Entrée en vigueur**

La présente entente entrera en vigueur conformément à la loi.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE soit préparé un document modifiant l'entente intervenue le 11 décembre 2007.

QUE le maire et le directeur général soit mandatés de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

2015-07-06.10

**RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI – NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT**

ATTENDU la nécessité de procéder à la nomination d'un membre substitut en mesure de remplacer le maire et le maire suppléant lors de réunions de la régie;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Monsieur le conseiller Normand Jolicoeur soit mandaté à titre de membre substitut en vue de représenter la municipalité, au besoin, lors de réunions de la Régie du parc régional Massawippi.

ADOPTÉE

2015-07-06.11

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - PACTE FISCAL**

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

ATTENDU QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

ATTENDU QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

ATTENDU QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

ATTENDU QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

ATTENDU QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

ATTENDU QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

DE demander à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

2015-07-06.12

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES**

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Municipalité du Village de North Hatley souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité C-21) pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise le maire, le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et (facultatif) d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

**LE SUJET EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR POUR VÉRIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES**

2015-07-06.13

**MENACES DE FERMETURES DE PETITES ÉCOLES – REPRÉSENTATIONS**

ATTENDU la déclaration du ministre François Blais de revoir les allocations vouées au maintien des écoles de moins 100 élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50%;

ATTENDU les conséquences néfastes sur une possible fermeture de l'école locale et d'une réduction dans la dispense de services publics;

ATTENDU QUE le maintien des écoles de village est nécessaire pour la vitalité des communautés ainsi que pour contrer l'exode des jeunes et des familles;

ATTENDU QUE le maintien des écoles assure l'éducation des jeunes dans leur milieu de vie ainsi que le maintien des populations;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley poursuit des objectifs visant à maintenir et renouveler la population sur son territoire en s'appuyant, notamment, sur les forces et les meilleurs atouts du territoire;

ATTENDU QUE pour toutes municipalités en région, la perte d'une école signifie la perte des services de base et un abandon du milieu rural vers un centre urbain;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de North Hatley signifie son désaccord en rapport à la position que semble avoir exprimé le Ministre de l'éducation;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation monsieur François Blais, au ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur Pierre Paradis, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, ainsi qu'à la Commission scolaire Eastern townships.

ADOPTÉE

**2015-07-06.14**

**DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU KEZAR- OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

ATTENDU la résolution 2015-04-13.13;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation réalisé auprès de trois firmes en vue de l'octroi d'un mandat de services professionnels;

ATTENDU la réception de deux soumissions;

ATTENDU le résultat de l'évaluation des soumissions reçues par un comité constitué à cette fin;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat soit octroyé à la firme Avizo Experts-Conseils, pour un montant de dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq dollars et trente sous (19 755,30 \$), taxes incluses, selon les conditions prévues à l'offre de services du 22 juin 2015;

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire au fonds de roulement et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE

**2015-07-06.15**

**NOMINATION D'UN INSPECTEUR RESPONSABLE DE L'APPLICATION D'UNE RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE**

ATTENDU QU'en date du 2 juin 2015, la Municipalité du Village de North Hatley recevait une demande de la MRC de Memphrémagog pour la désignation d'un fonctionnaire qui est à l'emploi de la (Municipalité/Ville) pour agir à titre d'inspecteur responsable dans le cadre de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire 12-15 visant à limiter la superficie des infrastructures (quais, abris à bateau et autres ouvrages) dans le littoral ainsi qu'à ajouter des définitions;

ATTENDU QU'en vertu de ces règlements de la MRC de Memphrémagog, le Conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley doit désigner par résolution le fonctionnaire municipal à l'emploi de la Municipalité du Village de North Hatley responsable de l'émission des permis et certificats en matière d'aménagement et d'urbanisme comme responsable de l'application pour la MRC autant pour la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 (inspecteur régional) que du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 12-15 (inspecteur régional);

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

De nommer M. Carl Rodrigue comme inspecteur pour l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 12-15 sur le territoire de la Municipalité du Village de North Hatley.

D'aviser la MRC de Memphrémagog que M. Carl Rodrigue, inspecteur en bâtiment pour la Municipalité du Village de North Hatley, est nommé comme fonctionnaire municipal chargé de l'application de la résolution de contrôle intérimaire adoptée le 20 mai 2015 et du règlement de contrôle intérimaire 12-15.

ADOPTÉE

**2015-07-06.16**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 110, RUE HOUGHTON**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 25 juin 2015;

ATTENDU la demande de rénovation extérieure et de remplacement des fenêtres;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

ATTENDU QUE l'aspect architectural du bâtiment rénové s'insère bien dans son environnement et a été approuvé;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes de la réglementation en vigueur lors du dépôt final du projet;

ATTENDU la recommandation favorable du CCUP;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

**2015-07-06.17**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 429, RUE RUBLEE**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 25 juin 2015;

ATTENDU la demande pour la construction d'une remise de 10 pieds par 16 pieds au 429, rue Rublee;

ATTENDU QUE l'ensemble du projet est complémentaire sur l'aspect architectural au bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'aspect architectural du bâtiment prévu s'insère bien dans son environnement et a été approuvé;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes de la réglementation en vigueur lors du dépôt final du projet;

ATTENDU la recommandation favorable du CCUP;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

**2015-07-06.18**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 920, RUE MASSAWIPPI**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 25 juin 2015;

ATTENDU la demande pour le remplacement d'une fenêtre, l'ajout d'une porte patio et d'un balcon;

ATTENDU la diversité des modèles de fenêtres sur le bâtiment;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes de la réglementation en vigueur lors du dépôt final du projet;

ATTENDU la recommandation favorable du CCUP, conditionnelle à ce que le citoyen fixe son choix sur un modèle de fenêtres unique, soit à guillotine, soit coulissante, soit à battant;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP

ADOPTÉE

**2015-07-06.19**

**RESTLESS NORTH HATLEY DH RACE- AUTORISATION**

ATTENDU la demande de M. Pier-Olivier Desmarais, en vue de la tenue de l'événement Restless North Hatley DH race, le 3 octobre prochain;

ATTENDU QUE l'événement utilisera les infrastructures de la municipalité et qu'une autorisation est nécessaire à cette fin;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

ATTENDU QUE l'événement contribue à l'essor de la municipalité.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité du Village de North Hatley autorise la tenue sur le territoire de la municipalité, le 3 octobre 2015;

QUE la municipalité du Village de North Hatley assure les services disponibles en vue de la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

**2015-07-06.20**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RU-2015-584 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RU 2014-576  
CONCERNANT LES NUISANCES – AVIS DE MOTION**

Je, Normand Jolicoeur, dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption le règlement 2015-584 remplaçant le règlement RU 2014-576 concernant les nuisances.

ADOPTÉE

**2015-07-06.21**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RU-2015-585 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RU 2014-577  
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – AVIS DE MOTION**

Je, Alain Beaulieu, dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption le règlement 2015-585 remplaçant le règlement ru 2014-577 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

ADOPTÉE

**2015-07-06.22**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RU-2015-586 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RU 2014-575  
RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES – AVIS  
DE MOTION**

Je, Pauline Farrugia, dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption le règlement 2015-586 remplaçant le règlement RU 2014-575 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

ADOPTÉE

**2015-07-06.23**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RU-2015-584 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RU 2014-576  
CONCERNANT LES NUISANCES – ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion donné en ce jour;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2015-584 remplaçant le règlement RU 2014-576 concernant les nuisances », soit adopté.

QUE le règlement RU 204-574 concernant les nuisances soit abrogé.

ADOPTÉE

**2015-07-06.24**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RU-2015-585 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RU 2014-577  
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion donné en ce jour;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2015-585 remplaçant le règlement RU 2014-577 concernant la sécurité, la paix et l'ordre », soit adopté.

QUE le règlement RU 2014-577 concernant la sécurité, la paix et l'ordre soit abrogé.

ADOPTÉE

**2015-07-06.25**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RU-2015-586 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RU 2014-575  
RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES –  
ADOPTION**

ATTENDU l'avis de motion donné en ce jour;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le règlement intitulé « Règlement 2015-586 remplaçant le règlement RU 2014-575 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques », soit adopté.

QUE le règlement RU 2014-575 soit abrogé.

ADOPTÉE

**2015-07-06.26**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 6 juillet 2015 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 6 juillet 2015 :	<b>137 456,70\$</b>
Paielement par prélèvement :	<b>9 678,75\$</b>

ADOPTÉE

**2015-07-06.27**

**RAPPORT DES SALAIRES NETS – 2015-06**

7 élus et 8 employés :	<b>21 428,25\$</b>
------------------------	--------------------

ADOPTÉE

**2015-07-06.28**

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$**

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants d'un montant supérieur à 5 000 \$ :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DATE</b>	<b>FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>ASDR ENVIRONNEMENT INC.</b> Pompagement et déshydratation des boues des étangs 1 et 4 - rés.2014-07-07.16	2015-05-26	ENV-4786	48 960,97 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>48 960,97 \$</b>
			<b>Taxes incluses</b>
<b>SANIKURE</b>			
NETTOYAGE DE RÉGULATEUR 46 PUISARDS	2015-06-09	2696	1 023,74 \$
NETTOYAGE DES CONDUITE SANITAIRE	2015-06-18	2722	2 303,41 \$
NETTOYAGE DES CONDUITE - POSTE DE POMPAGE	2015-06-19	2723	2 486,22 \$

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

<b>TOTAL</b>	<u><u>5 813,37 \$</u></u>
	<b>Taxes incluses</b>

**LES SERRES NEVILLE**

JARDINIAIRES - BOÎTES À FLEURS ET POTS - PARCS

2015-06-17

10231

8 623,12 \$
-------------

<b>TOTAL</b>	<u><u>8 623,12 \$</u></u>
	<b>Taxes incluses</b>

ADOPTÉE

**2015-07-06.29**

**VARIA**

**2015-07-06.30**

**PÉRIODE DE QUESTION**

Des questions sont adressées par les citoyens présents sur divers sujets, notamment :

M. Watt

- Une série de questions sont soulevées en rapport à un éventuel projet à être développé dans le centre du village (zone inondable) à ses impacts, aux coûts pour la municipalité, aux garanties exigées, à la responsabilité des citoyens, aux études de marché, ...il est prématuré de répondre à de telles questions puisque nous n'en sommes qu'au stade d'élaboration du PPU à être présenté aux citoyens en consultation publique. Quant à un éventuel partage de coûts avec un promoteur, le tout fera l'objet d'une entente à être établie avant l'émission de permis.

M. Lajoie

- Demande d'explications quant au retard dans la levée de l'avis d'ébullition et au suivi du dossier...le directeur général explique la situation.
- Appréciation à l'égard de la représentation du conseil visant à assurer la pérennité des écoles de moins de 100 élèves dans les petites communautés.
- Nombre de période de questions; possibilités de trois???...la loi prévoit de base que soit tenue une période et la municipalité en tient deux. Il est prévu de procéder à la révision prochaine du règlement régissant les séances, dont les périodes de questions.
- Commentaire d'appréciation en rapport à la gratuité du stationnement.

M. Saint-Pierre

- Embauche d'étudiant; coût prévu??? Non-établi puisque horaire variable selon les besoins...inférieur aux prévisions.
- PPU; échéance pour la consultation...+ou- deux mois.
- PPU; séance de consultation...documents seront-ils disponibles à l'avance dans les deux langues??? Oui.

M. Cliche

- Ruisseau Kezar; nécessité de procéder??? Oui comme exigence pour l'approbation d'un plan de gestion et pour assurer gestion des eaux.

Mme...

- Nettoyage du chemin Magog; bordures par le MTQ en attente...trottoirs??? À suivre par la direction générale.

M. Le Baron

- Projet éventuel de construction dans le centre du village; suggère la tenue d'un référendum...la municipalité envisage plutôt se reposer sur les résultats d'une consultation efficace des citoyens.

Mme O'Connor

- PPU; limites de la zone inondable??? information donnée... pourquoi s'y limiter??? zone particulière, urgence de procéder vu les préoccupations de la dernière année...autres secteurs en majeure partie développés à inclure dans une éventuelle planification stratégique.

M. Cliche

- Reconstruction éventuelle du pont; voie de contournement projetée??? réflexion en cours, informations données

Mme...

- Reconstruction du pont; échéancier??? Possiblement 2018-2019 ou plus tard.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**6 JUILLET 2015**

**2015-07-06.31**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21 h, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que  
la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.